



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Claire NAIRIE, Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Claire Nairie", written below the printed name.

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Association

Siège social : 80 rue Yves Decugis - 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association A Dé LIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 10 mai 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Audrey Guggino-Crenu.

Audrey Guggino-Crenu

ADELIE VAMB

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	8 785	7 619	1 165	4 092
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	8 785	7 619	1 165	4 092
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Actif circulant	Constructions	14 641	8 716	5 924	7 389
	Inst. techniques, mat. out. industriels	220 222	133 044	87 178	54 153
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	234 863	141 760	93 103	61 542
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	1 143		1 143	1 143
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
Actif circulant	Autres	22		22	3 662
	TOTAL	1 181		1 181	4 821
	Total I	244 830	149 380	95 450	70 457
	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	1 159 939	67 764	1 092 175	1 665 912
	TOTAL	1 159 939	67 764	1 092 175	1 665 912
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	694 973		694 973	30 545
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	12 524		12 524	19 833
	Total II	1 867 436	67 764	1 799 672	1 716 291
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 112 266	217 144	1 895 122	1 786 748
	Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			

ADELIE VAMB

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	76 224	76 224
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	344 046	344 046
	Report à nouveau	-167 506	-194 965
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	203 651	27 459
	Situation nette (sous-total)	456 416	252 764
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 088	15 896
	Provisions réglementées		
Total I		465 504	268 661
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	17 951	17 951
Total II		17 951	17 951
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	138 302	112 550
Total III		138 302	112 550
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		85 111
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	310 000	310 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	154 239	342 468
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	491 677	490 539
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	777	27 664
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	316 671	131 800
Total IV		1 273 364	1 387 584
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 895 122	1 786 748
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		85 111
	(2) Dont emprunts participatifs		

ADELIE VAMB

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 210 653	2 862 278
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	193 697	124 448
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	38 705	290
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 443 056	2 987 016
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	467 080	466 972
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	184 581	168 505
	Salaires et traitements	1 720 082	1 505 036
	Charges sociales	723 169	683 992
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 897	23 942
	Dotations aux provisions	18 802	93 089
	Reports en fonds dédiés		17 951
	Autres charges	1 023	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 148 636	2 959 491
1. Résultat d'exploitation (I-II)		294 420	27 525

ADELIE VAMB

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	378	216
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	378	216
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		378	216
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		294 799	27 742
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 827 6 808	10 500 25 101
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	25 636	35 601
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	90 671 361 25 751	21 696 1 597 12 591
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	116 784	35 884
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-91 148	-283
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		3 469 071	3 022 835
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 265 420	2 995 375
EXCÉDENT OU DÉFICIT		203 651	27 459
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		130 160	130 160
Bénévolat			
Total		130 160	130 160
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		130 160	130 160
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		130 160	130 160

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Changement de méthode comptable	6
5.1.2	Changements d'estimation	6
5.1.3	Corrections d'erreurs	6
5.2	Principales méthodes comptables	6
6	Informations relatives aux postes du bilan	7
6.1	Actif immobilisé	7
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
6.1.3	Immobilisations incorporelles	8
6.1.4	Immobilisations corporelles	8
6.1.5	Immobilisations financières	9
6.2	Actif circulant	10
6.2.1	Stocks et en cours	10
6.2.2	Créances	10
6.3	Fonds propres	12
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
6.3.2	Subventions d'investissement	13
6.4	Fonds dédiés	13
6.5	Provision pour risques et charges	14
6.6	Dettes	14
6.6.1	État des dettes	14
6.6.2	Charges à payer	15
6.6.3	Produits constatés d'avance	15
7	Informations relatives au Compte de résultat	16
7.1	Produits du compte de résultat	16
7.2	Contributions volontaires en nature	16



ADELIE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2021

Montants exprimés en EUR

KPMG S.A.

8	Autres informations	17
8.1	Informations relatives aux dirigeants	17
8.2	Effectifs	17
8.3	Engagement hors bilan	17
8.4	Honoraires du Commissaire aux Comptes	17

1 **Objet social**

L'association a pour objet de favoriser une cohérence, une lisibilité et une efficience accrues de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire.

Elle a pour objet :

- 1- En application des articles L 5313-1 à L 5313-5, R 5313-3 et R 5313-8 du code du travail, issu de l'article de la Loi n°2005-32 de janvier 2005 dite Loi de cohésion sociale, et de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi et l'arrêté du 18 décembre 2013 de mettre en application le susdit cahier des charges et notamment :
 - a. Participer à l'anticipation des mutations économiques ;
 - b. Contribuer au développement local de l'emploi.

A cet effet, elle met en œuvre une concertation, une programmation partagée et une coordination autour du Service Public de l'emploi local, des actions des différents intervenants locaux et notamment des outils communaux.

En outre, l'association peut être amenée à porter des actions communes à l'ensemble des Maisons de l'emploi du bassin d'emploi, voire de la métropole lilloise, en accord avec elles.

- 2- D'être le support juridique du Plan local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de Villeneuve d'Ascq et Mons en Baroeul sur le territoire des communes de Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chéreng, Gruson, Mons-en-Barœul, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin et Villeneuve d'Ascq, de participer à sa mise en œuvre et d'en assurer sa gestion.
- 3- L'Association a également pour but de promouvoir et d'organiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes existants. Ainsi que d'entreprendre toutes actions qui peuvent contribuer au développement local de l'emploi et à l'amélioration, des services sociaux.

2 **Nature et périmètre des activités**

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- 1- Dans le cadre de l'activité MDE: l'article L. 5313-1 du code du travail précise les missions des maisons de l'emploi en affirmant le rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, l'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques. La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.
- 2- Dans le cadre du dispositif PLIE, l'association aura principalement pour mission :

- De réunir les acteurs .et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
 - D'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit à l'accès à une formation qualifiante.
- 3- Dans le cadre des fonctions de types Mission locale en faveur des personnes jeunes ou adultes :
- Elle aidera ces personnes à construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle, assurera le suivi de son application et sera le relais entre ces personnes et les organismes compétents,
 - Elle contribuera au développement et à la coordination d'actions, d'initiatives, d'associations et de structures répondant aux besoins des personnes précitées,
 - Elle assurera une fonction d'information sur les formations en direction du public et des acteurs des dispositifs d'insertion,
 - Elle participera à toutes initiatives susceptibles de concourir à titre principal ou non au but recherché,
 - Elle s'assurera la jouissance et la disposition de tous les biens meubles et immeubles nécessaires pour la réalisation du but recherché.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Ressources humaines

- L'association emploie 61 salariés afin de mener à bien les actions à mettre en œuvre sur la Mission Locale, le PLIE et la Maison de l'emploi.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables dans l'avis du 08 Janvier 2021, une information pertinente sur les conséquences de l'évènement COVID-19 sur la situation financière, le patrimoine et le résultat doit être fournie dans l'annexe. Concernant l'association Adélie:

- Elle n'a pas eu recours au dispositif de chômage partiel.
- Elle a perçu les subventions de fonctionnement qui lui ont permis de réaliser son programme d'activités.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2021 de l'association et compte tenu de la situation nette de l'association, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

L'entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 *Changements d'estimation*

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2020	Variations de l'exercice			31/12/2021
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	36 853		28 067		8 785
Immobilisations incorporelles en cours					-
Total Immobilisations incorporelles	36 853	-	28 067	-	8 785
Terrains					-
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	14 641				14 642
Autres immobilisations corporelles	316 160	62 892	158 830		220 222
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	330 801	62 892	158 830	-	234 864
Participations et créances rattachées	1 143				1 143
Autres titres immobilisés	15				15
Prêts					-
Autres immobilisations financières	3 663		3 640		23
Total Immobilisations financières	4 821	-	3 640	-	1 181
Total	372 474	62 892	190 538	-	244 830

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2020	Variations de l'exercice			31/12/2021
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	32 760	2 927	28 067		7 620
Total Immobilisations incorporelles	32 760	2 927	28 067	-	7 620
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	7 252	1 464			8 716
Autres immobilisations corporelles	262 006	29 506	158 469		133 044
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	269 258	30 971	158 469	-	141 760
Total	302 018	33 898	186 536	-	149 380

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Principaux mouvements

Un inventaire a été réalisé à la fin de l'exercice. Les logiciels qui ne sont plus utilisés par la structure ont été mis au rebut pour 28K €.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Matériel informatique : 41 K€
- Matériel téléphonique : 1 K€
- Mobilier : 18 K€

Un inventaire a été réalisé à la fin de l'exercice. Le matériel informatique et le mobilier qui ne sont plus présents dans la structure ont été mis au rebut pour 159 K€.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ou 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ou 10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions	22 €
Actions « autonomie et solidarité »	1 143 €
Parts sociales	15 €
TOTAL	1 180 €

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Néant.

6.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	22	-	22
Créances rattachées à des participations	-		-
Prêts (1)	-		-
Autres	22		22
Créances de l'actif circulant	1 159 939	1 159 939	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	887	887	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	-
Etat et autres collectivités publiques	1 147 921	1 147 921	-
Débiteurs divers	11 075	11 075	-
Charges constatées d'avance	12 524	12 524	
Total	1 172 485	1 172 463	22

6.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Stocks				-
Créances	142 950	18 802	93 989	67 763
Immobilisations financières				-
Total	142 950	18 802	93 989	67 763

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'évaluation des dépréciations a été établie sur la base des bilans d'exécutions provisoires à la date d'établissement des comptes annuels, qui doivent impérativement être finalisés et déposés par l'association pour lui permettre le recouvrement des soldes de subventions à recevoir.

Les créances dépréciées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 67 763 €. Elles concernent :

- Commune de Bouvines 2015-2016-2017 : 2 203€
- Commune de Peronne : 1 058€
- FSE IEJ 2020 : 40 000 €
- CPO Région 2019 et 2020 : 24 503 €

6.2.2.2 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives s'élèvent à 12 524 € et concernent des charges d'exploitation.

6.2.2.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	
Clients	-
Factures à établir	
Autres produits	1 147 002
Avoirs à recevoir	
Personnel	
Organismes sociaux	1 342
Etat et collectivités publiques	1 145 660
Autres produits à recevoir	
Total	1 147 002

6.2.2.3.1 Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques

	Montant brut				Degré d'exigibilité de l'actif		
					Échéances à	Échéances	
	Créances au titre de la Mission Locale (1)	Créances au titre de la Maison de l'Emploi (2)	Créances au titre du PLIE (3)	Total (1) + (2) + (3)	moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
FSE - IEJ 2018 (a)	188 094			188 094	188 094		
FSE - IEJ 2019 (a)	169 377			169 377	169 377		
FSE - IEJ 2020 (a)	200 489			200 489	200 489		
Conseil Régional - 2019	18 802			18 802	18 802		
Conseil Régional - 2020	15 032			15 032	15 032		
Conseil Régional - 2021	58 825			58 825	58 825		
Conseil Général - 2019-2021	5 760			5 760	5 760		
Etat - AREFIE - 2021-2023	54 733			54 733	54 733		
Autres	60 035			60 035	60 035		
OI commun - 2021			176 287	176 287	176 287		
FSE Animation - 2021			60 505	60 505	60 505		
Conseil Départemental - 2019-2021		-	19 200	19 200	19 200		
Conseil Régional - 2020		-	26 000	26 000	26 000		
Conseil Régional - 2021			26 000	26 000	26 000		
MEL - 2020		19 000	-	19 000	19 000		
Mons-en-Barœul - 2020	30 000	6 919	9 900	46 819	46 819		
Autres Communes	4 002			4 002	4 002		
Total	805 149	25 919	317 892	1 148 960	1 148 960	-	-

Créances au titre des activités de la Mission Locale :

- (a) En 2019, le projet de convention IEJ 2018-2020 a adapté la méthode de valorisation des dépenses engagées (changement du taux de forfaitisation « charges indirectes » de 15% à 40% et de prévoir le montant de la subvention 2018 et 2019 sur la base des dépenses réalisées).

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	76 224				76 224
Réserves	344 046				344 046
<i>dont autres réserves pour projet associatif</i>	344 046				344 046
Résultat de l'exercice	27 459	- 27 459	203 651		203 651
Subventions d'investissement	15 896			6 808	9 088
Provisions réglementées	-			-	-
Total	463 625	- 27 459	203 651	6 808	633 010

6.3.2 Subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	25 000			25 000
Quotes-parts virées au résultat	9 103	6 808		15 912
Montant net en fonds propres	15 897			9 088

6.4 Fonds dédiés

	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Fonds dédiés	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés sur don	17 951	-		17 951
TOTAL	17 951	-	-	17 951

Les fonds dédiés ont été constitués suite au don du boni de liquidation de l'association les mercredis récréatifs. Ce don doit servir à financer des BAFA pour les jeunes. En 2021, aucun BAFA n'avait été financé par Adélie.

6.5 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour indemnités de départ en retraite	112 551	25 751		138 302
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	-			-
Total	112 551	25 751	-	138 302

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la provision d'indemnités de départ à la retraite à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de 0.7%
- un taux de charges de 50 % pour les cadres
- un taux de charges de 45 % pour les non cadres
- un âge de départ à la retraite de 62 ans.

6.6 Dettes

6.6.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	310 000	310 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	154 239	154 239		
Personnel et comptes rattachés	176 693	176 693		
Sécurité sociale et autres organismes	294 003	294 003		
Etat et autres collectivités publiques	20 982	20 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
Autres dettes	777	777		
Produits constatés d'avance	316 671	316 671		
Total	1 273 364	1 273 364	-	-

6.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	42 844
Factures non parvenues	42 844
RRR à accorder at autres avoirs	
Congés payés et RTT	269 585
Congés provisionnés	168 733
Charges sociales sur congés payés	100 852
Autres dettes fiscales et sociales	39 366
Personnel	
Organismes sociaux	39 366
Etat	
Autres dettes	
Intérêts courus	-
Emprunts et dettes assimilés	
Concours bancaires courants	
Total	351 795

6.6.3 Produits constatés d'avance

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Subvention CPO Garantie Jeune 2021 (a)	-	261 994
Subvention 2019-2021 - CG "Accompagnement Insertion Adélie"	25 200	
Subvention 2019-2021 - CG "Contractualisation Collective"	3 600	
Subvention 2019-2021 – CG PLIE "Mise en situation d'emploi"	80 000	
Subvention 2019-2021 – CG PLIE "préparation des publics RSA 25-30 ans vers l'emploi VAMB"	16 000	
Subvention AREFIE 2021-2023 – "Repérer et mobiliser les invisibles"	-	44 527
Subvention CLAP	7 000	10 150
TOTAL	131 800	316 671

- (a) Les avenants 5 et 6 de la convention CPO ont octroyé des financements complémentaires dans le cadre du plan relance pour accompagner l'entrée supplémentaire de jeunes en PACEA et en garantie jeune. Afin de financer les charges 2022 liées aux poursuites d'accompagnement de ces jeunes entrés en 2021, un produit constaté d'avance a été comptabilisé au 31/12/2021 et correspondant au montant de la subvention CPO et ses avenants non consommé au 31/12/2021.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en K€	2021
Concours publics et subventions d'exploitation	3 210 653
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	193 697
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	38 705
Total	3 443 055

Les reprises de provision et transferts de charges sont essentiellement composées de :

- Reprise sur provision de créances : 94 K€
- Aides service civique : 43 K€
- Remboursement d'IJSS et prévoyance : 47 K€
- Remboursement Uniformation : 4 K€

7.2 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant N-1	Montant N
Mise à disposition de personnel	-	-
Mise à disposition de locaux	130 160	130 160
	130 160	130 160

Ces contributions correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux occupés par la ville de Villeneuve d'Ascq.

8 Autres informations

8.1 Informations relatives aux dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit notamment la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Une réponse ministérielle du 28 février 2008 précise que les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. En effet, cela reviendrait à divulguer la rémunération de certains salariés, informations considérées comme confidentielles.

8.2 Effectifs

L'effectif au 31/12/2021 est de 61 salariés (14 CDD, 2 Contrats professionnels et 45 CDI).

8.3 Engagement hors bilan

Néant.

8.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Libellés	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 000 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
TOTAL	24 000 €